

# La gauche veut réagir pour les réfugiés mineurs

## Grand Conseil

Suite aux révélations de 24 heures, le sujet sera remis sur la table mardi.

De plus, l'harmonisation de l'accueil de ces jeunes a été discutée à Berne

«Il va y avoir une réaction parlementaire!» promet Julien Eggenberger. Le député et son groupe (PS) porteront devant le Grand Conseil les révélations de 24 heures d'hier: tentatives de suicide des jeunes, bagarres, démissions et arrêts maladie du personnel éducatif dans les foyers de l'Établissement vaudois d'accueil des

migrants (EVAM) dédiés aux mineurs non accompagnés (MNA). Des conséquences de l'afflux de MNA auquel le Canton a dû faire face en urgence.

«Nous n'avons pas été inactifs sur cette question», rappelle Julien Eggenberger. Il a interpellé le gouvernement en décembre 2015 sur les principes socio-éducatifs et l'encadrement de ces MNA dans les foyers. La réponse du Conseil d'Etat «interviendra avant le 15 décembre», promet le Canton.

Hier, deux représentantes de la Commission de gestion (Coges) du Grand Conseil ont visité trois des cinq foyers EVAM dédiés aux MNA: à Lausanne, à Crissier et à Cham-

by-sur-Montreux. «Des visites ordinaires de la Coges agendées de longue date», précise l'EVAM. Mais dont les questions auront quelque peu changé de teneur suite à l'article de 24 heures.

La veille, à Berne, l'Alliance pour les droits des enfants migrants (ADEM) a rassemblé autorités fédérales et cantonales, institutions et représentants d'organisations non gouvernementales sur le thème de l'harmonisation de la prise en charge des MNA. En effet, si le canton de Vaud a ouvert deux nouveaux centres cette année, augmenté le budget et embauché du personnel éducatif, les MNA n'ont toujours pas de représentant

légal dans d'autres cantons. «Quand bien même cette mesure est obligatoire», souligne l'ADEM dans un communiqué. Qui souhaite que les recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) soient appliquées: encadrement particulier assuré par des spécialistes formés, prise en compte des besoins de ces jeunes. De plus, la CDAS veut la création d'organes de surveillance indépendants. «Nous devons garder en tête que ces MNA sont en premier lieu des jeunes et des enfants, rien d'autre», a conclu Loranne Méryllat, responsable du domaine Migrations de la CDAS. **ST.A.**